



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LANÇON-PROVENCE

Lançon, le 26 août 2014

Lançon-Provence
Hôtel de Ville
Place du Champ de Mars
13680 Lançon-Provence

Tél. 04 90 42 98 10
Fax. 04 90 42 90 18
mairie@lancon-provence.fr

ENVIRONNEMENT LANÇONNAIS
c/o Madame Laurence FAUGÈRE
622 chemin de Notre-Dame

13680 LANÇON-PROVENCE

Dossier suivi par : Roger ARTAUD
Nos réf. : M/RA/BV
Départ : 2014/2227
Objet : merlon anti-bruit

Madame la Présidente,

Dans le cadre de la réalisation du merlon antibruit bordant l'A7 au droit de votre quartier, je vous prie de trouver, ci-joints :

- ✓ Les listings des dépôts opérés en juin et juillet 2014,
- ✓ Le tableau des quantités livrées depuis le début du chantier,
- ✓ La lettre de M. le Préfet attirant l'attention des maires sur la recrudescence des dépôts de déchets en violation des dispositions du Code de l'Environnement,
- ✓ Copie de ma transmission de ce courrier à ECT, la mettant en garde sur la rigueur à apporter à la gestion de son chantier.

Par ailleurs, je souhaite faire réponse à votre courrier du 22 juillet, pour ce qui concerne notamment la gestion du volet paysager de ce merlon. En effet, la convention tripartite signée initialement avec ASF et ECT, et le permis d'aménager, mettent à la charge de l'Entreprise la végétalisation de l'ouvrage. Ce point pourra être abordé lors de la prochaine réunion du comité de suivi, dont la date n'est pas encore fixée.

Pensant avoir ainsi répondu à votre attente, et vous souhaitant bonne réception de l'ensemble des documents joints, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Michel MILLE



Listing Chantiers JUN 2014
Val de Sibourg

Chantier	Client	Matériau	Nombre de Camions	Quantité (m3 camion)
AUTORUTE A7/COUDOUX	CAZAL	Terre		
		Gravats	15	180
MAISON DE RETRAITE /ST CHAMAS	BERNARDONI	Terre	5	60
		Gravats	6	72
BOULEVARD GIRAUD/MARSEILLE 14EME	CORALIE	Terre		
		Gravats	6	72
LA TIMONE/MARSEILLE	COTRADE	Terre	1	12
		Gravats		
BD GARIEL/MARSEILLE 4EME	COTRADE	Terre	3	36
		Gravats	6	72
ORANGINA/13290 LES MILLES BD BANON/MARSEILLE 4EME	ETAP	Terre		
		Gravats	13	190
	ETAP	Terre	32	544
IMPASSE BLANC/MARSEILLE 4EME	LOCAPACA	Gravats	3	51
		Terre	12	144
		Gravats	3	36
HOPITAL LA TIMONE/MARSEILLE	LOCAPACA	TERRE	14	168
PALAIS DES SPORT/MARSEILLE 9EME	LOCAPACA	Terre	1	17
HOPITAL DESBIEF/MARSEILLE 2EME	GIL TP	Terre	11	130
		Gravats	11	132
ANCIEN ABATOIR .ST LOUIS/MARSEILLE 15EME	TPGL	Gravats	1	17
		Terre	7	119
HOPITAL LA TYMONE/MARSEILLE	TPGL	Terre	31	432
D 572 / PELISSANNE	TPGL	Terre	6	60
		Gravats	13	156
BD BARTHELEMY/13730 ST VICTORET	GECIM	Terre		
		Gravats	15	180
CENTRE GEONTOLOGIQUE /VALLON DE TOULOUSE/MARSEILLE 10EME	MARION	Terre	1	17
CH DU VAL DES BOIS/VITROLLES	MARION			
		Gravats	1	12
STADE VELODROME/MARSEILLE 8EME	PARC ET SPORT	Terre	12	204
		Gravats		
STADE MUNICIPAL/13130 BERRE L ETANG	SOMETRAV	Terre		
		Gravats	19	228
LES BARJAQUES/13340 ROGNAC RUE GEORGES BOREL	SAVAS	Gravats	5	50
ZONE INDUSTRIEL/ROGNAC 13340	SHELLY BTP	Terre		
		Gravats	2	24
ARISTIDE BRIAND / LA FARE LES OLIVIERS	LCLS	Terre		
		Gravats	6	102
AV FREDERIC MISTRAL/13111 COUDOUX	TESTON	Terre	7	84
		Gravats		
L ALHAMBRA.LA BLANCARDE/MARSEILLE 4EME	TPDM	Gravats	2	24
ANCIENTE CASERNE POMPIER/ AV DE LA GLACIERE /13450 GRANS	TPDM	Gravats	4	48
LYCEE PIERRE MENDES/13127 VITROLLES	TPDM	TERRE	3	36
STATION DE RELEVAGE/13310ST MARTIN DE CRAU	COLAS	GRAVATS	1	12
LES BARJAQUETS/13340 ROGNAC	EGB	GRAVATS	8	96
HIPPODROME/13300SALON DE PROVENCE	RIVASI	TERRE	1	12
TOTAL			287	3829

2095 m³

1754 m³

Listing Chantiers 2014
Val de Sibourg

juillet 2014

Chantier	Adresse	Client	Matériau	Nombre de Camions	Quantité (m3 camion)
MARSEILLE 13004	BD GARIEL CHUTE LA VIE	COTRADE	Terre	3	36
			Gravats		
MARSEILLE 13004	BD BANON, AV ST JUST CONSEIL GENERAL	ETAP	Terre	63	911
			Gravats	66	907
AIX EN PROVENCE 13090	CASINO JAS DE BOUFFAN	GENIER	Terre		
			Gravats	109	1308
MARSEILLE 13002	HOPITAL DESBIEF	GIL TP	Terre	5	60
			Gravats	6	72
LES MILLES 13290	PRISON RTE DE L ENFANT	GREGORY PROV	Terre	15	180
MARSEILLE 13010	QUARTIER LA TIMONE	LOCAPACA	Terre	21	252
			Gravats		
Marseille 13005	HOPITAL LA TIMONE RUE ST PIERRE	LOCAPACA	Terre	3	36
			Gravats		
MARSEILLE 13008	CHEMIN ST JOSEPH	MARION	Terre	2	24
			Gravats		
Aix-en-Provence 13090	PONT DE L ARC	SUD LOC	Terre		
			Gravats	46	667
GRANS 13450	AV DE LA GLACIERE CASERNE POMPIER	TPDM	Terre		
			Gravats	34	408
MARSEILLE 13002	BD DES DAMES	TPDM	Terre	5	60
			Gravats		
VITROLLES 13127	LYCEE PIERRE MENDES	TPDM	Terre		
			Gravats	142	2069
PELISSANNE 13330	D572	TPGL	Terre	6	60
			Gravats		
MARSEILLE 13015	ANCIEN ABATOIR ST LOUIS	TPGL	Terre	3	
			Gravats		
MARIGNANE 13700	MUSEE REMU RUE COVET	TPGL	Terre	1	12
			Gravats	1	12
MARSEILLE 13001	CENTRE BOURSE SQ BELSUNCE	TPGL	Terre		
			Gravats	4	24
MARSEILLE 13005	HOPITAL LA TIMONE	TPGL	Terre	50	576
			Gravats	5	48
Total				590	7722

2207 m³

5515 m³

**Récapitulatif des quantités livrées
sur le merlon de Val de Sibourg**

Mois	Quantités livrées (m ³ camions)			Avancement/Prévisionnel			
	Terres	Gravats	Total	Volumes prévus	Balance	Balance cumulée	Décalage R/P (en mois)
Rappel quantités 2013			120 016	160413	-40 397	-40 397	-2,77
janv-14	6 052	1 783	7 835	14 583	-6 748	-47 145	-3,23
févr-14	7 746	926	8 672	14 583	-5 911	-53 056	-3,64
mars-14	4 013	1 629	5 642	14 583	-8 941	-61 997	-4,25
avr-14	3 362	1 361	4 723	14 583	-9 860	-71 857	-4,93
mai-14	4 015	2 404	6 419	14 583	-8 164	-80 021	-5,49
juin-14	2 075	1 754	3 829	14 583	-10 754	-90 775	-6,22
juil-14	2 207	5 515	7 722	14 583	-6 861	-97 636	-6,70
août-14			0	14 583			
sept-14			0	14 583			
oct-14			0	14 583			
nov-14			0	14 583			
déc-14			0	14 583			
Total	29 470	15 372	164 858	335 409	-57 239	-97 636	

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Service d'Appui / PJ

74653

Marseille, le 18 JUL. 2014

Monsieur le maire,

La gestion des déchets constitue un des piliers de la politique environnementale défendue par l'Etat : les enjeux de santé publique tout comme les implications commerciales induites par la chaîne de traitement doivent conduire tout naturellement à un respect strict de la réglementation en vigueur.

Or, des signalements d'origine diverse (plaintes d'associations, courriers de particuliers à M. le procureur de la République, constatations d'agents assermentés de l'Etat etc.) m'alertent sur une recrudescence d'affaires démontrant une violation patente des mentions des articles L. 541-1-1 et suivants du code de l'environnement dans tout le département.

Contrairement aux obligations imposées en la matière, il semblerait qu'un nombre croissant de producteurs de déchets n'aient pas recours aux installations de stockage de déchets inertes (ISDI) ou aux installations classées pour l'environnement (ICPE) mais se contentent d'accumuler des matériaux, sans aucun tri préalable, sous forme de remblais ou merlon dans des zones qui, de surcroît, bénéficient d'une protection particulière (zone agricole, zone naturelle).

Il convient donc de faire preuve de la plus extrême vigilance sur ces dossiers : l'Etat n'hésitera pas à mettre en œuvre les mesures de sanctions administratives ou pénales prévues par le code de l'environnement, pour mettre fin à des situations irrégulières et dangereuses.

Je sais pouvoir compter sur votre aide pour rappeler à tous la vigilance qui s'impose en la matière. Mes services se tiennent évidemment à votre disposition pour toute question sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.



Michel CADOT

Liste des destinataires in fine

COMMUNE de LANÇON-PROVENCE



Lançon, le 26 août 2014

Lançon-Provence
Hôtel de Ville
Place du Champ de Mars
13680 Lançon-Provence

Tél. 04 90 42 98 10
Fax. 04 90 42 90 18
mairie@lancon-provence.fr

ECT Provence
Quartier Billard

13180 GIGNAC LA NERTHE

A l'attention de **M. Harold DELATTRE**

N/Réf : MM/RA/BV
Départ : 2014/ 2225
Objet : merlon anti-bruit - Sibourg

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie du courrier que vient de m'adresser Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône concernant la recrudescence des signalements d'origines diverses ayant pour objet la mise en dépôt de déchets en violation des dispositions du Code de l'Environnement.

Le projet de merlon antibruit que vous gérez en bordure de l'A7, dans le cadre de la convention tripartite avec la Commune et ASF et du permis d'aménager qui vous a été délivré le 12 mai 2011 n'est, à priori, pas concerné directement par les dispositions objet dudit courrier préfectoral.

Toutefois, en regard des signalements dont votre chantier fait l'objet depuis quelques semaines, ayant trait à la qualité des matériaux mis en place (nombreux blocs de béton, ferrailles, déchets divers), je ne saurais trop vous mettre en garde sur une gestion plus rigoureuse de votre chantier, et sur un contrôle plus attentif de la qualité des matériaux.

Pensant pouvoir compter sur votre compréhension, ce dont je vous remercie par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Michel MILLE

PJ : courrier de M. le Préfet
Copie : Monsieur le Président du CIQ de Val de Sibourg
Madame la Présidente de l'association « Environnement Lançonnais »